

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »
27/11/2015 – Salle polyvalente de Cohade

Présents :

M. Michel BERGOUGNOUX	Conseil Départemental de Haute-Loire
M. Laurent FLORENTIN	Agriculteur
M. Gérard BEAUD	Comité départemental de motocyclisme
M. Philippe FAIDIT	Mairie de Cohade
Mme Annie AUZARD	Mairie de Lamothe
M. Maurice PAGES	Communauté de communes du brivadois
M. Laurent SAGNOL	ONEMA SD43
Mme Geneviève BOULET	Mairie de Fontannes / SMAT du Haut-Allier
M. René MARCHAUD	Mairie de Fontannes
M. Alain BOREL	Mairie de Brioude
Mme Delphine BENARD	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
M. Gérard BONJEAN	Mairie d'Azerat
M. Jean-Noël LHERITIER	Président du Comité de pilotage
Mme Flora PLANCHON	Direction départementale des territoires 43
M. David OLAGNOL	SMAT du Haut-Allier

Excusés

Commune de Vieille-Brioude, Mme Véronique FOURNOLS
Fédération départementale de pêche, M. Stéphane NICOLAS
Confédération paysanne 43
Maison du tourisme de la Haute-Loire, M. Daniel VINCENT
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire, Mme Mireille GARDES
CPIE du Velay, M. Willy GUIEAU
Chambre de commerce et d'industrie 43, Mme Jocelyne DUPLAIN
Conseil Régional d'Auvergne, M. René SOUCHON
Office national des forêts, M. Michel MOULIN

M. Lhéritier, président du Comité de pilotage, accueille les participants et ouvre la séance en abordant le point de l'ordre du jour relatif à l'élection du Président du Comité de pilotage.

M. Oagnol et Mme Planchon indiquent que suite aux élections départementales de 2015, cette procédure est rendue nécessaire au sein du Comité de pilotage. Toutefois, au vu des éléments connus à ce jour (imprécisions sur les candidatures et représentations des collectivités), il paraît souhaitable de la reporter à une date ultérieure. Une réunion du collège des élus du Comité de pilotage sera organisée au premier trimestre 2016, probablement au cours du mois de janvier.

Les membres du Comité de pilotage approuvent le report de la procédure d'élection du président du Comité de pilotage.

M. Lhéritier passe la parole à M. Oagnol pour aborder les autres points de l'ordre du jour.

Bilan de l'animation 2015

Evaluation des incidences / appui aux porteurs de projets (AC1)

Après la présentation de quelques éléments généraux sur la géographie et les enjeux du site, M. Oagnol, animateur Natura 2000, rappelle le principe des évaluations d'incidences et le rôle de la structure animatrice. Cette procédure est requise pour certains maîtres d'ouvrages (projets listés à l'échelle nationale et départementale), dans le but d'évaluer l'impact de travaux, manifestations, ouvrages ou programmes sur les habitats naturels et espèces pour lesquels le site a été désigné. La structure animatrice Natura 2000 constitue un appui technique aux porteurs de projets faisant l'objet d'évaluations d'incidences.

Le SMAT du Haut-Allier a appuyé 5 maîtres d'ouvrages en 2015, pour des projets souvent situés en dehors ou faiblement concernés par le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

Suite à une demande du CEN Auvergne, ces projets sont détaillés. Certains d'entre eux concernaient plusieurs sites (Raid nature des Gorges de l'Allier, Enduro) mais assez peu celui de la Limagne brivadoise (seule la commune de Vieille-Brioude). Dans tous les cas, des compromis ont été trouvés avec les maîtres d'ouvrages.

M. Oagnol explique qu'au-delà des évaluations d'incidences, certains projets ont fait l'objet d'un suivi dans la mesure où ils étaient en lien avec le site Natura 2000. Ce fut le cas de travaux de reconnexion d'un bras mort à la confluence de la Vendage avec l'Allier (AAPPMA de Ste Florine-Mégecoste), de travaux d'entretien du domaine public fluvial (DDT 43) et de contacts de propriétaires forestiers suite à la tempête de juillet 2015 sur le nord brivadois.

M. Bergougnoux rappelle un projet analogue au projet de l'AAPPMA de Ste Florine, lancé il y a une vingtaine d'années avec une problématique d'ensablement à l'entrée d'un bras mort.

M. Oagnol précise que le projet de l'Association de pêche de Ste Florine visait la reproduction du brochet. En revanche, ce type de projet n'est pas forcément conseillé pour l'ensemble des bras morts, il s'agit d'une réflexion globale et de fond à mener sur les interventions. Ce type de travaux « compense » les conséquences de l'abaissement du lit du cours d'eau qui a accéléré la déconnexion des bras morts, suite aux prélèvements de granulats opérés dans le lit mineur de l'Allier au cours des décennies précédentes.

Gestion des habitats et espèces

- Partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (AC1)

Le SMAT du Haut-Allier a établi en 2015 un partenariat avec le service départemental de Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ce partenariat prévoit des journées ou demi-journées d'interventions avec des groupes de jeunes en difficultés dans le cadre de chantiers éducatifs. Le SMAT du Haut-Allier propose des sites d'intervention et une sensibilisation aux enjeux de patrimoine naturel, et la PJJ emmène des jeunes concernés par les chantiers éducatifs pour effectuer les travaux. L'objectif est à la fois pédagogique et d'intérêt général. Ce partenariat, pour l'année 2015, a permis de réaliser deux opérations sur le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » :

- Précaillé (Lamothe) le 27/05/2015 : évacuation de déchets déposés sauvagement en bordure du bras mort.
- Pont d'Auzon le 10/06/2015 : Arrachage de Renouée du Japon, plante invasive en bordure de la rivière Allier.

Ces opérations ont été très appréciées de part et d'autre car permettant d'une part des interventions sur le terrain bénéfiques au patrimoine naturel, et d'autre part une sensibilisation et une réflexion des jeunes concernés sur leur environnement et leur avenir.

M. Bergougnoux indique qu'il a eu au cours de l'été l'occasion de découvrir des immondices laissés par des individus peu scrupuleux faisant du camping sauvage en bordure de la rivière Allier.

La problématique de la difficulté à intercepter et à réprimer ce type d'actes est abordée (Gendarmerie, polices de l'eau et de l'environnement, pouvoir de police du Maire, etc...).

- Sensibilisation à la lutte contre les plantes exotiques invasives et démonstration sur la gestion d'espaces publics (CP2)

Cette action conduite dans un premier temps en prestation par le SICALA de Haute-Loire consiste en le traitement de trois stations d'espèces végétales exotiques invasives : une station d'élodée dense sur l'étang des Vigeries (Vézézoux) et deux stations de Renouée du Japon près des stades du pont de bois (Brioude), sur des terrains appartenant à la commune de Brioude.

Ces actions sont destinées à terme à sensibiliser les élus et services techniques des collectivités territoriales à la gestion des plantes invasives, avec à l'appui un retour d'expérience. Les travaux ont été conduits à l'automne 2015. Pour la station d'élodée exotique, ils ont consisté en un arrachage minutieux des plantes et plantules présentes en bordure de l'étang. Pour la Renouée du Japon, plusieurs étapes sont opérées : un arrachage à plusieurs reprises combiné à l'implantation d'un géotextile destiné à bloquer les rayons lumineux incidents sur les plantes (limitant leur croissance), et l'implantation de plants locaux tels que le Saule, la Ronce (fort pouvoir couvrant), le sorbier, le chêne. Le but est d'arrêter la progression du massif et la restauration d'habitats naturels prioritaires comme les forêts alluviales dans ce cas précis.

M. Sagnol ajoute que sur Auzon, la Renouée du Japon est présente massivement et tout au long du ruisseau dans le bourg. Des prescriptions pour limiter la propagation de cette espèce ont été formulées pour des travaux consécutifs à la crue de 2014 à l'embouchure de l'Auzon.

M. Pagès rappelle l'importance de la sensibilisation sur la thématique des espèces exotiques invasives.

M. Beaud propose de rechercher les espèces végétales qui pourraient concurrencer le plus efficacement la Renouée du Japon.

Plusieurs solutions sont envisagées dont l'ortie qui pourrait se révéler intéressante pour son pouvoir couvrant, malgré des difficultés à la maintenir sur ce type de substrat.

M. Beaud demande si le pâturage est possible pour limiter cette espèce invasive.

M. Olnagol mentionne l'existence de retours d'expérience, mais les résultats sont limités et doivent s'apprécier sur le long terme.

Mme Planchon ajoute que la Renouée du Japon ne semble pas toxique pour les caprins par exemple.

M. Bonjean se demande si le combat n'est pas perdu d'avance face aux espèces végétales invasives.

M. Sagnol signale également la présence d'Ambroisie, qui en plus de ses impacts sur les milieux pose une problématique de santé publique (allergies). Il fait part de son expérience personnelle de présence de graines d'Ambroisie dans les sachets de graines pour la nourriture hivernale des oiseaux. Cette espèce devrait être traitée en priorité. Par ailleurs des référents Ambroisie ont été désignés dans plusieurs communes.

Mme Bénard explique que ces espèces apprécient particulièrement les milieux pionniers comme les terres à nu ou les terres récemment retournées à l'occasion de travaux. Il est donc nécessaire d'avoir un couvert le plus constant possible sur le sol pour limiter les risques de propagation de ces espèces, en plus d'une attention à ne pas transporter de terre contaminée. Mme Bénard rappelle également l'importance du réseau d'observateurs d'Ambroisie, qui permet une connaissance plus fine de la répartition de l'espèce.

- Projets agro-environnementaux et climatiques (AC1)

Le Conseil Régional d'Auvergne a lancé un second appel à projets relatif aux Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) en juillet 2015. Les candidatures des opérateurs devaient être déposées avant le 15 septembre auprès du Conseil Régional. Le SMAT du Haut-Allier a souhaité consulter les élus locaux et exploitants agricoles ayant contractualisé des MAET entre 2007 et 2013 pour évaluer l'opportunité du dépôt d'une candidature sur le brivadois. Des réunions ont été organisées le 13/08 à la Chambre d'agriculture, mais la participation a été très faible. Pour ce qui concerne le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise », et au vu des caractéristiques des mesures proposées, la conclusion s'est orientée vers une absence de dépôt de dossier en 2015 par le SMAT du Haut-Allier, en l'absence de véritable volonté locale.

Mme Bénard appelle à une vigilance sur le terme d'absence de volonté locale pour la contractualisation. Le faible nombre d'avis exprimés n'engage pas l'ensemble des exploitants agricoles et élus du territoire.

M. Pagès ajoute que pour le site Natura 2000 « Côteaux de Montlaison – La Garenne – Pré salé de Beaumont » un projet pourra éventuellement être construit en 2016.

Communication et sensibilisation

- Rencontres et interventions (AC1)

L'animateur du SMAT du Haut-Allier a rencontré plusieurs élus locaux pour apporter de l'information sur la gestion des sites Natura 2000 et répondre aux éventuelles questions.

Une intervention auprès d'étudiants (Vetagro Sup Clermont) a par ailleurs été conduite au cours du mois d'octobre, sur la thématique des ressources naturelles locales telles que le Saumon atlantique en lien avec l'abaissement du barrage de Poutès.

- Plaquette de sensibilisation à l'attention des pratiquants de la pêche de loisirs (AC5)

Cette action a été conduite en partenariat avec les 3 associations locales de pêche concernées par le site Natura 2000 (AAPPMA de Brioude, Sainte-Florine-Mégecoste et Auzon). Le livret a été réalisé en interne au SMAT du Haut-Allier et l'impression en 2000 exemplaires confiée à un imprimeur. Les livrets seront distribués avec la carte de pêche pour la saison 2016.

- Animation sur la gestion et la valorisation du bois bocager (AC 5)

Cette animation a nécessité le recrutement d'un prestataire pour les démonstrations de matériel. La CUMA des 2 Rochers a été retenue pour effectuer les démonstrations d'un grappin-coupeur monté sur pelle mécanique et d'une déchiqueteuse de bois permettant de produire de la plaquette. La journée a été organisée le 5 novembre dernier à Cohade en deux parties : exposés techniques en salle suivis des démonstrations sur une parcelle appartenant à M. Avinain (Lamothe).

Ce fut l'occasion de rappeler les nombreux intérêts économiques, agronomiques et environnementaux d'une gestion des haies sur le long terme. La participation a été malgré tout assez modeste. Le principe est la taille d'arbres puis le broyage des branches en plaquette. La plaquette bocagère ainsi produite peut avoir deux utilisations principales : le bois-énergie valorisable à travers des chaudières à plaquette de bois, ou la litière pour animaux d'élevage en intérieur ou en extérieur. En litière, la plaquette est drainante et stabilisante. Elle peut être utilisée en sous-couche sur laquelle de la paille est déposée. La paille est salie moins rapidement grâce aux propriétés drainantes de la plaquette, et peut être économisée.

Mme Planchon ajoute qu'en extérieur la plaquette de bois est intéressante sur des sols faiblement portants. Par ailleurs, dans le cadre de défrichements sur la Margeride, du bois broyé a été incorporé au sol avec chaulage puis culture de seigle, les retours sur cette pratique ont été très bons.

M. Olnol montre quelques extraits de vidéos prises à l'occasion de l'animation (fonctionnement du grappin-coupeur et de la déchiqueteuse à bois).

Mme Planchon souligne l'intérêt du maintien des haies sur le territoire pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de Natura 2000.

Les plans de financement des actions sont ensuite présentés.

Dans le contexte de transition entre deux programmations de la Politique agricole commune et donc des fonds FEADER, le premier semestre d'animation 2015 a été financé intégralement par des crédits d'Etat (DREAL Auvergne). Le second semestre 2015 et l'année 2016 font l'objet d'un cofinancement Etat / FEADER. Les plans de financement sont donc présentés en deux parties :

1^{er} semestre 2015 :

Plan de financement	Dépenses		Recettes	
Intitulé actions N° action DOCOB	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux	6 436,37 €	6 436,37 €	
	Frais professionnels			
	Coûts de fonctionnement structure et spécifiques:			
Sous-total animation		6 436,37 €	6 436,37 €	
Action AC5 Conception et édition d'une plaquette de sensibilisation à l'attention des pratiquants de la pêche	Conception et mise en page		347,72 €	347,72 €
	Impression 2000 exemplaires	HT	436,00 €	436,00 €
		TVA	87,20 €	87,20 €
Action CP2 Action « Sensibilisation à la lutte contre les plantes exotiques invasives et démonstration sur la gestion d'espaces publics » (avenant à la 1 ^{ère} demande de subventions)	Prestation extérieure	€ net	3 103,00 €	3 103,00 €
Sous-total actions		3 973,92 €	3 973,92 €	
Frais d'annonces MAPA	BOAMP	HT	180,00 €	180,00 €
		TVA	36,00 €	36,00 €
Sous-total achats		216,00 €	216,00 €	
TOTAL		10 626,29 €	10 626,29 €	

2nd semestre 2015 + année 2016 :

Plan de financement	Dépenses		Recettes		
Intitulé actions N° action DOCOB	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	FEADER	
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux	18 467,80 €	8 951,77 €	9 516,03 €	
	Frais professionnels				
	Coûts de fonctionnement structure et spécifiques				
Sous-total animation		18 467,80 €	8 951,77 €	9 516,03 €	
Action AC5 Sensibilisation et démonstration sur la gestion du bois bocager	Prestation extérieure	€ HT	3 240,00 €	1 570,50 €	1 669,50 €
Sous-total actions HT		3 240,00 €	1 570,50 €	1 669,50 €	
Frais d'annonces MAPA	BOAMP	€ HT	90,00 €	43,63 €	46,37 €
Sous-total achats HT		90,00 €	43,63 €	46,37 €	
TVA 20 % sur prestations ext.		666,00 €	666,00 €	0,00 €	
TOTAL		22 463,80 €	11 231,90 €	11 231,90 €	

Pistes d'actions pour l'année 2016

Gestion des habitats et espèces

- Poursuite du partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (AC1)

En fonction des disponibilités du service, une ou plusieurs journées d'intervention pourront être proposées sur le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise ». L'arrachage de plantes exotiques invasives ou l'évacuation de déchets déposés de manière sauvage pourront être proposés.

Les membres du Comité de pilotage peuvent à tout moment contacter le SMAT du Haut-Allier pour d'éventuelles propositions d'interventions.

- Gestion des espèces végétales exotiques invasives (AC1)

Recherche de solutions de gestion permettant de limiter l'extension des espèces déjà présentes et de limiter les risques d'arrivée de nouvelles espèces. Pour les interventions sur le terrain, il sera nécessaire de cibler les secteurs à plus forts enjeux, avec un choix de mesures adaptées et efficaces. L'outil Contrat Natura 2000 pourrait être mobilisé pour ce type d'actions. Au-delà des interventions de gestion, la sensibilisation et l'association des gestionnaires d'espaces publics (services techniques des collectivités par exemple) ou privés est indispensable.

Communication et sensibilisation

- Poursuite des rencontres d'élus locaux (AC1)

Objectifs :

- o Informer les élus sur l'état d'avancement du programme d'actions Natura 2000 ;
 - o Informer les acteurs locaux sur les outils de contractualisation mobilisables dans le cadre de l'animation Natura 2000 ;
 - o Recenser les projets potentiellement concernés par le site Natura 2000 et proposer le cas échéant des modalités d'accompagnement par la structure animatrice ;
 - o Répondre aux éventuels questionnements sur le site Natura 2000.
- Sensibilisation des services techniques des collectivités à la gestion des plantes exotiques invasives (AC5 – CP2)

Suite aux interventions conduites sur l'étang des Vigeries à Vézézoux et près des stades du Pont de Bois à Brioude, la structure animatrice proposera une demi-journée ou journée de sensibilisation à la problématique des espèces végétales exotiques invasives.

Les publics visés sont les élus et services techniques des collectivités territoriales gestionnaires d'espaces publics. L'animation pourra inclure une partie « théorique » en salle avec présentation des impacts économiques et environnementaux des espèces végétales invasives, puis une partie sur le terrain avec présentation des travaux effectués en 2015 par le SICALA.

- Sortie nature (AC5)

Une sortie nature sera proposée en 2016, éventuellement en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier, qui propose un programme annuel intégrant un volet patrimoine naturel. Le choix du lieu sera défini en début d'année 2015.

M. Lhéritier propose d'axer la sortie nature sur les arbres remarquables présents dans la plaine brivadoise, qui représentent un patrimoine naturel très intéressant.

Mme Bénard précise que le CEN Auvergne a effectué des sorties natures intégrant ces arbres remarquables, dans le cadre d'un partenariat avec l'office de tourisme de Brioude.

M. Olagnol précise que des interventions auprès de scolaires sont réalisées auprès d'établissements qui en font la demande.

M. Bonjean propose que dans le cadre des animations aux scolaires, un volet « espèces exotiques » soit présenté.

Point d'information sur la problématique des plantes exotiques invasives

A la suite de cette présentation, la problématique des espèces végétales invasive est abordée à travers la présentation d'un document vidéo créé par le Conservatoire d'espaces naturels du Centre – Val de Loire.

Cette vidéo, destinée aux gestionnaires d'espaces publics, présente des impacts économiques et environnementaux de ces espèces en milieu aquatique, ainsi que des retours d'expériences de gestion dans la Région Centre.

Cette vidéo est disponible auprès du Conservatoire d'espaces naturels du Centre – Val de Loire, et peut être visionnée grâce au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=ewObz51QyQ8>

M. Bergougoux propose qu'une vidéo de ce type soit élaborée au niveau plus local, correspondant aux espèces invasives observées en Haute-Loire ou en Auvergne.

Par ailleurs, des espèces animales exotiques peuvent également se révéler invasives et capables de provoquer de graves déséquilibres biologiques et d'importantes conséquences économiques. C'est le cas de la Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) présente dans l'étang dit « Robert » sur la commune d'Azerat. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'est vu confier par la DDT 43 une mission relative à une communication ciblée auprès des usagers de l'étang concerné. Des panneaux et panonceaux seront prochainement créés et mis en place sur site dans l'objectif d'éviter la propagation de l'espèce à d'autres sites dans le brivadois. Pour l'heure, il s'agit de la seule action possible et techniquement réalisable pour limiter les dégâts.

Questions diverses

Mme Bénard présente quelques informations sur le nouveau Contrat territorial mis en place sur l'axe Allier entre Vieille-Brioude et sa confluence avec la Loire, sur la thématique de la dynamique fluviale.

L'un des volets de ce contrat territorial est animé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Il s'agit d'actions complémentaires à l'animation des sites Natura 2000 sur la gestion de la dynamique fluviale de la rivière Allier. Localement, trois actions pourront être mises en œuvre :

- Actualisation et révision du plan de gestion du site de Précaillé à partir de 2016 : retours d'expériences sur la gestion effectuée depuis le début du plan de gestion, ajustements et réorientations éventuelles ; le site du méandre des Granges sera également réactualisé ;
- Assistance technique aux acteurs du territoire sur la mobilité de la rivière en lien avec le SAGE Allier aval : conseils aux collectivités et autres maîtres d'ouvrages notamment ;
- Animation foncière : le CEN propose des acquisitions de terrains situés dans les secteurs d'érosion de la rivière par les collectivités ou le CEN Auvergne, dans le

but de soulager les propriétaires riverains et de garantir les possibilités de divagation de l'Allier tout en préservant des zones tampons. L'objectif n'est pas une mise sous cloche mais le maintien d'un usage respectueux du milieu (pâturage, fauche en milieu agricole par exemple).

M. Bonjean regrette un manque d'association des élus locaux à l'élaboration du contrat territorial.

M. Lhéritier propose de transmettre les informations relatives à cette réunion du Comité de pilotage à la presse locale, et clôt la séance en l'absence de questions supplémentaire.



Comité de pilotage 27/11/2015

Site Natura 2000

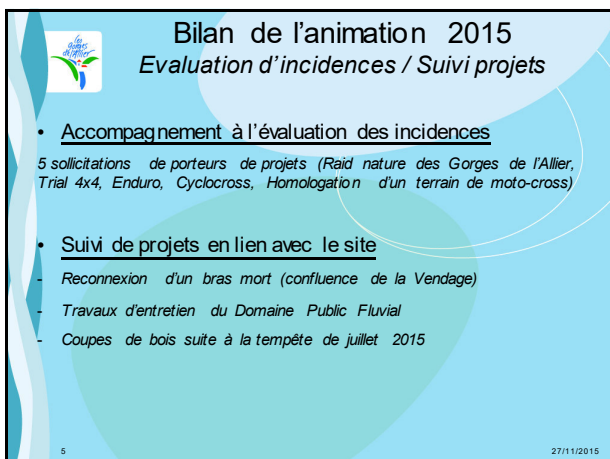
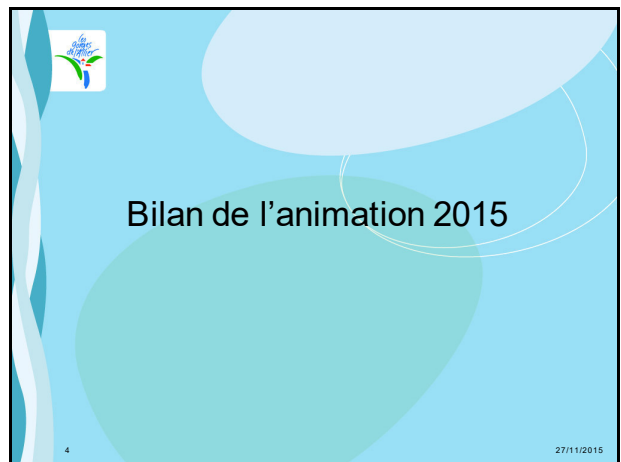
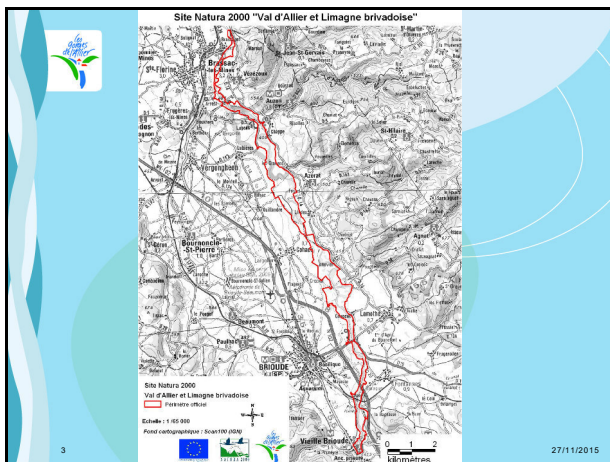
« Val d'Allier et Limagne brivadoise »

Salle polyvalente de Cohade / 9h30

Feuille de présence

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
Michel BERGOUIGNOUX	Conseil Départemental Hte Loire		mbergouignoux@orange.fr 06.19.29.34.77.
FLORENTIN LAURENT	Agronome Pleau		laurent.florentin2@bbox.fr
Gerard Gisard	Comité départemental de motocyclisme		gerard.beaud@free.fr 06 31 07 50 25
FAIDIT Philippe	Adjoint Cohade		faidit.philippe@orange.fr
Annie AUZARD	maire LAMOTHE		annie.auzard@orange.fr
PAGÈS Marie	CCB		marie.pagès0310@orange.fr
SABROL Lamaud	ONEMA 3043		lamaud.sabrol@onema.fr 3043@onema.fr
Boulet Geneviève	maire Fontannes		genevieveboulet@free.fr 06 81 91 68 99.

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
MARCHAUD René	Mairie de Fontannes		Mairie de Fontannes rene.marchaud@sfz.fr
Bodet Alain	Brioude		alain.bodet@orange.fr
BENAËD Delphine	CEN Auvergne		
BONJOUR Grand	Mairie AZERAT		maire.azerat3@orange.fr 04.76.76.20.56
OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier		



Bilan de l'animation 2015
Gestion des habitats / espèces

- **Action de gestion sur 3 stations d'espèces végétales exotiques invasives**
- Prestation assurée par le SICALA 43 :
 - Station d'élodée invasive : Etang des Vigeries (Vézézoux)
 - Stations de Renouée du Japon : Stades du Pont de bois



Etang des Vigeries - Photos SICALA 43 (P. Aujoulat)

7 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015
Gestion des habitats / espèces

- **Action de gestion sur 3 stations d'espèces végétales exotiques invasives**
- Prestation assurée par le SICALA 43 :
 - Station d'élodée invasive : Etang des Vigeries (Vézézoux)
 - Stations de Renouée du Japon : Stades du Pont de bois



Stades du pont de bois - Photos SICALA 43 (P. Aujoulat)

8 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015
Gestion des habitats / espèces

- **Autres démarches liées aux espèces exotiques invasives :**
- Problématique *Dreissena polymorpha* (Moule zébrée) sur l'étang de Robert → éviter la dissémination
- Groupe de travail « Ambroisie » à l'échelle départementale

9 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015
Gestion des habitats / espèces

- **Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) :**
- Appel à projets lancé par le Conseil Régional en juillet 2015
- 2 réunions de concertation organisées par le SMAT et la Chambre d'agriculture le 13/08 à Brioude
 - Objectif : évaluer l'opportunité de déposer une candidature par le SMAT pour le territoire brivadois
 - Invitation des élus et exploitants agricoles ayant souscrits des MAET
 - Faible participation

→ Pas de volonté locale de déposer un projet en 2015 sur le Brivadois

10 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015
Communication / sensibilisation

- **Rencontre d'élus locaux**
- Auzon, Fontannes
- Informations et échanges sur l'animation du site Natura 2000
- **Intervention auprès d'étudiants (Vetagro Sup)**
 - Thématique des ressources liées à la rivière Allier (Saumon, barrage de Poutès, etc...)

11 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015
Communication / sensibilisation

- **Plaquette de sensibilisation – pratiquants de pêche**
- Réalisée en collaboration avec les 3 AAPPMA concernées par le site Natura 2000 et la Fédération de pêche 43 ;
- Edition et impression en 2000 exemplaires
- Distribution avec les cartes de pêche pour la saison 2016

12 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015 Communication / sensibilisation

- Animation sur la gestion et la valorisation du bois de haies**
- Journée organisée le 5/11 à Cohade
- Exposés techniques et démonstrations de matériel
- Prestataire : CUMA des Deux-Rochers




13 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015 Communication / sensibilisation

- Animation sur la gestion et la valorisation du bois de haies**




14 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015 Communication / sensibilisation

- Animation sur la gestion et la valorisation du bois de haies**

Extraits vidéos

15 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015 Plan de financement – 1^{er} semestre 2015

Plan de financement Intitulé actions N° action DDCOB	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DDCOB	Coûts salariaux			
	Frais professionnels	6 436,37 €	6 436,37 €	
	Coûts de fonctionnement structurel et spécifiques			
Sous-total animation		6 436,37 €	6 436,37 €	
Action A3S Conception et édition d'une plaquette de sensibilisation à l'attention des praticants de la pêche	conception et mise en page	347,72 €	347,72 €	
	impression 2000 exemplaires	436,00 €	436,00 €	
Action CP2 Action « Sensibilisation à la lutte contre les plantes exotiques invasives et démonstration de la gestion d'espaces publics »	HT	87,20 €	87,20 €	
	TVA	87,20 €	87,20 €	
Action « Sensibilisation à la lutte contre les plantes exotiques invasives et démonstration de la gestion d'espaces publics »	prestation extérieure	€ net	3 103,00 €	3 103,00 €
Sous-total actions		3 973,92 €	3 973,92 €	
Frais d'annonces MAPA	BOAMP	180,00 €	180,00 €	
	HT	36,00 €	36,00 €	
Sous-total achats	TVA	216,00 €	216,00 €	
TOTAL		10 626,29 €	10 626,29 €	

16 27/11/2015

Bilan de l'animation 2015 Plan de financement – 2^{ème} semestre 2015 + 2016

Plan de financement Intitulé actions N° action DDCOB	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	FEADER
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DDCOB	Coûts salariaux			
	Frais professionnels	18 467,80 €	8 951,77 €	9 516,03 €
	Coûts de fonctionnement structurel et spécifiques			
Sous-total animation		18 467,80 €	8 951,77 €	9 516,03 €
Action A3S Sensibilisation / démonstration sur la gestion du bois bocager	prestation extérieure	€ HT	3 240,00 €	1 669,50 €
Sous-total actions HT		3 240,00 €	1 570,50 €	1 669,50 €
Frais d'annonces MAPA	BOAMP	€	90,00 €	46,37 €
Sous-total achats HT		90,00 €	43,63 €	46,37 €
TVA 20 % sur prestations ext.		866,00 €	866,00 €	0,00 €
TOTAL		22 463,80 €	11 231,90 €	11 231,90 €

17 27/11/2015

Programme d'actions 2016

18 27/11/2015



Programme d'actions 2016

Gestion des habitats / espèces

- **Poursuite du partenariat avec la P.J.J.**
Interventions sur sites avec espèces exotiques invasives, dépôts sauvages de déchets, ou autres problématiques
- **Gestion des espèces végétales exotiques invasives**
 - Recherche de solutions d'interventions (Contrat Natura 2000 ?)
 - Ciblage des zones à enjeux forts
 - Choix de mesures adaptées et efficaces
 - Associer les gestionnaires publics pour une gestion sur le long terme

19

27/11/2015



Programme d'actions 2016

Communication/sensibilisation

- **Poursuite des rencontres d'élus locaux**
- **Sensibilisation des services techniques des collectivités à la gestion des plantes exotiques invasives**
 - Exposés techniques
 - Visite de terrain sur les travaux menés en 2015
- **Sortie nature en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire ?**

20

27/11/2015



Point d'information sur la problématique des plantes exotiques invasives

Vidéo réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels du Centre

21

27/11/2015



Questions diverses

22

27/11/2015